

MINISTÈRE DES FINANCES.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

DIRECTION

Hainaut

BUREAU

de Senefle

RELEVÉ SOMMAIRE

des opérations de M. Dorsinfang, receveur int^{re} de l'Enregistrement
pendant le mois de Janvier 1882.

JOURS
de
MOIS.

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI DU TEMPS

DU TEMPS.

OBSERVATIONS

DU DIRECTEUR.

DE L'ADMINISTRATION.

1 } Jour de l'an

2 } Expropriations Gobert Petit et Colson - Godart. Recherches sur les données cadastrales pour indemnité de location. - Cassation d'un acte. - Documents remis à M. l'Ingénieur Mailliet.

3 } Néant

4 } Néant

5 } Rapport à Monsieur Mailliet sur l'expropriation des parcelles appartenant à la Société Courcelles-Nord. Rapport détaillé sur les acquisitions restant à faire. Correspondance avec le bourgmestre de Melle au sujet du domicile actuel de M. Mailliet.

6 } 9 à 11 h. Expropriation Boufflack de Luttre. Continué la inscriptions ordonnées par l'acte de cession. Vérifié de même l'acte d'indemnité pour les parcelles.

7 } Voyage à Luttre en suite d'une dépêche de M. Mailliet pour faire signer par le Sieur Boufflack les modifications apportées à l'acte de cession le jour précédent. Le Sieur Boufflack qui travaille à Marchienne était absent.

8 } Adressé à M. Mailliet copie de l'acte Colson - Godart. Correspondance

9 } Voyage à Luttre. Signature de l'acte de cession. Boufflack.

10 } Adressé l'acte de cession Boufflack, complète, à M. Collet, conducteur des Ponts et Chaussées principal, dressé des états de comparaisons pour les expropriations contre les points de comparaisons à M. Mailliet, en même temps que les pièces relatives à

Correspondance pour indemnité de location. } 1 heure.
1 h. 50

Etienne, propriétaire. } 1 heure.
1 h. 50

Melle, avec excuse de M. Mailliet, locataire, n° 31 et 33

} 1 heure.
8 à 9 h

Chaussées. Sur la demande de Barrant et Godart. Petit à Luttre. } 1 heure.
8 h. - 12

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI DU TEMPS.

OBSERVATIONS

DU DIRECTEUR.

DE L'ADMINISTRATION.

11 Voyage à Lutter, en suite d'une dépêche du 9 Janvier, n° 4^A, de M. le Directeur Général, chef de service des acquisitions littéraires, celle-ci prescrivait de faire apposer par les sieurs Heuchon Bernard, clercs à Lutter, au pied de son acte de cession une explication de deux témoins.

12 Voyage à Lutter. Discussion avec les sieurs Godard Petit sur la cession de la maison.
Signature de l'acte.
Correspondance avec M. le curé de Viesville au sujet de l'expropriation d'un terrain appartenant à la Fabrique.

13 Voyage à Lutter. Expropriations, Passant et Repasse. Visite des bines. Discussion avec M. le curé au sujet des indemnités à allouer. Retour à Senneffe.

14 Rien.

15 Rien.

16 M. le curé de M. Bailet, clerc de notaire comparaisons pour l'expulsion de bines. Passant.
Etude des points de comparaisons fournis par les parties.

3 heures.
1 h. - 4 h.

17 M. le curé de M. Fay, ami de l'administration, forme copies des enregistrements des actes faisant l'objet de points de comparaisons fournis par l'administration.

6 heures
8 h. - 12 h. + 2 h. - 4 h.

18 Rien.

19 Rien.

20 Voyage à Lutter. Continuation de l'expropriation: Passant. Visite de bines avec les experts.
Remis aux experts les points de comparaisons et les copies des actes. Discussion des points de comparaisons chez M. Passant.

6
98 1/2

DÉSIGNATION DE L'EMPLOI

MPS.

OBSERVATIONS

DE DIRECTEUR

DE L'ADMINISTRATION

21 Voyage à Lutter. M. Demours de M. Baillot, apporté quelques modifications à l'acte de l'acte par les intéressés. Retour à Senneffe

22 Néant

23 Adressé à M. Calot, conducteur des Ponts et Chaussées, l'acte de M. de M. Baillot l'acte de cession Godart-Petit avec le tableau de l'empire

24 Néant

25 Néant

26 Néant

27 Néant

28 Néant

29 Néant

30 Néant

31 Néant

à l'acte de cession de M. de M. Baillot

} 2 heures
8 h à 10 h

Certifié véritable.

A Senef, le 25^e 1882

Donny

Certifié véritable.

A Seneffe, le 24^e d'août 1882.

Doornik

MINISTÈRE
des
Travaux Publics.

N^o 14.132.

de l'Indicateur général d'Entrée.

ADMINISTRATION

des

PONTS & CHAUSSÉES & DES MINES.

SERVICE

des

ACQUISITIONS DE TERRAINS.

INDICATEUR PARTICULIER,

N^o 649 A.

OBJET :

Canal de Charbon à Bruxelles.

Trait dû à M. Dorsinfang.

N^o 705

de l'Indicateur général de Sortie

ANNEXE.

Note pour l'expédition

Faire une copie conforme de
cette dépêche pour le dossier.

Nom du rédacteur Aug. Malt

Date de la rédaction 23.3.82.

Date de l'approbation 24

Date et heure de la remise à l'expéditeur 28

Date de l'envoi à la signature 31

Date de l'envoi à destination

Bon 33-2.

Expédié par

Bruxelles, le 31 Mars 1882.

A Monsieur le Ministre des Finances,
à Bruxelles.

Comme suite à votre dépêche du
20 Mars A, N^o 10^d, (Administration de
l'enregistrement et des Domaines, 3^e direc-
- tion, 2^e bureau), j'ai l'honneur de
vous faire connaître que, par applica-
- tion de l'arrêté royal du 14 Mars 1874,
je consens à accorder à M^r. Dorsinfang,
surnuméraire de l'enregistrement, à
Bruxelles, une indemnité de frs 84.,
pour avoir continué les négociations relatives
à l'acquisition des terrains nécessaires à
la mise à la mise à grande action des
cibles N^o 10 et des bords N^o 10 et du
canal de Charbon à Bruxelles.

Monsieur Dorsinfang prendra les
mesures nécessaires pour la liquidation, au
profit de M^r. Dorsinfang, de la présente
somme, ainsi que de celle de frs 67.90,
lui revenant pour frais de route et de séjour.

Au nom du Ministre :
Le Directeur Général,

Bruxelles, le 20 mars 1882

ADMINISTRATION
de
L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.
3^e direction 2^e bureau.

Entrée, le N°
22 MARS 82 14 132
Inscrit le N°

N° 102

OBJET :

Acquisition de terrains.
Canal de Charleroi à Bruxelles.
Frais de route et de séjour.

SERVICE
DES
ACQUISITIONS DE TERRAINS
N° 649 A
Entré le 23-3-82
Classement

Monsieur le Ministre,

N. B. On est prié de rappeler,
dans la réponse, le n° du répertoire,
ainsi que l'objet sommaire de la
pièce.

4 PIÈCE JOINTES.

J'ai l'honneur de vous adresser la déclaration
en double des frais de route et de séjour revenant à M.
Dorsinfaug, suriméraire de l'enregistrement à Peruwelz.
M. Danguich, ci-devant receveur à Senesse, avait
été chargé de procéder à l'acquisition des terrains nécessaires
à la mise à grande section des écluses nos 9, 10 et 11 et des
biefs nos 9 et 10 du canal de Charleroi à Bruxelles. Ce
fonctionnaire ayant été nommé receveur à Jodoigne, M.
Dorsinfaug, remplissant les fonctions de receveur intérimaire,
a continué les négociations, sans pouvoir cependant les
terminer; elles seront achevées par le titulaire actuel
du bureau de Senesse, M. Ferange.

J'estime, Monsieur le Ministre, qu'il y a lieu de
liquider, au profit de M. Dorsinfaug, le montant de cette
déclaration, qui est de fr. 67.90,
et qu'on pourrait, en outre, lui allouer une
indemnité calculée sur le pied de 14 vacations
soit fr. 84.
de sorte qu'il lui serait dû 151.90

Commissaire aux finances
22-3.

A Monsieur le Ministre
des Travaux Publics

à Bruxelles.

Votre